



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE

MONSIEUR LE MAIRE

Arles, le 30 novembre 2020

**A l'attention des Président(e)s
des associations arlésiennes**

Réf: PdC/FM/CB/2020-032

Objet : Nouvelles modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention des associations

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le dynamisme du mouvement associatif est une richesse de la vie locale. Il participe au rayonnement de la Ville et au développement culturel, éducatif, social et sportif de ses habitants.

Dans le cadre de notre politique de soutien au tissu associatif, je souhaite que la ville d'Arles encourage et valorise les initiatives des associations porteuses de projets. De plus, j'ai constaté auprès de vous un réel besoin de transparence et d'équité dans le traitement de vos demandes.

Aussi, il est apparu nécessaire de donner un cadre commun à toutes les attributions de subvention pour que l'intervention municipale soit lisible et équitablement répartie.

A cet effet, le conseil municipal du 27 novembre a approuvé un règlement d'attribution des subventions. Celui-ci définit des critères d'attribution qui permettront de valoriser tous les projets associatifs, et notamment ceux qui accompagnent et soutiennent le développement du territoire et qui répondent aux attentes de ses habitants.

Ce règlement s'inscrit aussi, vous le savez, dans un contexte budgétaire contraint et un environnement réglementaire de plus en plus exigeant, comme en témoigne le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la ville 2012-2018 (consultable sur le site de la Ville).

Pour la campagne de subventions 2021, le dossier sera à télécharger sur le site de la Ville (ville-arles.fr) et à déposer au format papier (ou par mail) auprès du Service de la Vie associative (ou auprès de la Direction des Sports et Loisirs pour les associations sportives) avant le 28 février 2021. Ce délai est reporté jusqu'au 30 septembre 2021 pour les associations qui sollicitent uniquement pour une aide à un évènement ou une action ponctuelle.

Vos interlocuteurs habituels dans les services municipaux demeurent à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos dossiers. Cet appui sera en outre renforcé par une campagne de communication sur le site de la Ville.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes plus cordiales salutations.




Patrick de Carolis
Maire d'Arles